

Dekra Industrial SAS – Audit & Conseil QHSE, Sud-Ouest

Immeuble Aurélien, 29 Avenue Jean-François Champollion, BP 43797
31037 Toulouse Cedex 01



DOSSIER D'ENREGISTREMENT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN

**2 Place Joseph Alcantara
11300 LIMOUX**

DECHETTERIE DE MONTAZELS

Affaire suivie par : Lucie HOUTMANN	Date de rédaction : Juin 2022
Tél : +33(0)6.34.60.33.78	Référence DEKRA : 53755027
Mail : lucie.houtmann@dekra.com	Version 2

Fiche d'identification DEKRA

HISTORIQUE DES EVOLUTIONS		
Version	Date	Nature de l'évolution / Modification
1	Mai 2022	Version initiale
2	Juin 2022	Modifications mineures suite relecture CC LIMOUXIN

Ce document a été réalisé avec le concours de la société :

<p style="text-align: center;">DEKRA INDUSTRIAL 29 avenue Jean-François Champollion BP 43797 31 037 TOULOUSE Cedex</p> <p style="text-align: center;"><i>L'agence Occitanie de DEKRA INDUSTRIAL est certifiée MASE</i></p>	
---	---

Rédacteurs :

Lucie HOUTMANN

Ingénieure HSE

lucie.houtmann@dekra.com

Jeanne VOIRY

Ingénieure HSE stagiaire

jeanne.voiry@dekra.com

Pour le compte de la société :

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN 2 Place Josph Alcantara 11300 LIMOUX</p>

Sous la responsabilité de :

Renaud LOUAGE, Responsable de Pôle Déchets, Communauté de Communes du Limouxin

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	6
1. PRÉSENTATION GENERALE	7
1.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	7
1.2 OBJET DU DOSSIER.....	8
1.3 REFERENTIEL REGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE	9
2. PRÉSENTATION GENERALE DU SITE ET DU PROJET	10
2.1 IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT	10
2.2 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	10
3. PRÉSENTATION DU SITE ET DE SES EVOLUTIONS	12
3.1 SITUATION ACTUELLE.....	12
3.2 PROJET	13
4. SITUATION ADMINISTRATIVE	16
4.1 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	16
4.1.1 <i>État des lieux</i>	16
4.1.2 <i>Classement ICPE</i>	17
4.2 INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX ET ACTIVITES (IOTA)	18
4.2.1 <i>État des lieux</i>	18
4.2.2 <i>Classement IOTA</i>	19
4.3 CONCLUSION.....	19

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire opérationnel de la CC du Limouxin (source : Site web de la communauté de communes).....	8
Figure 2 : Plan de localisation de l'établissement de la Déchetterie de Montazels au 1/25 000ème (extrait de la carte IGN au 1/25000)	11
Figure 3 : Limites du site (Source : Google Earth)	11
Figure 4 : Plan de la parcelle cadastrale (source : cadastre.gouv)	11
Figure 5 : Localisation de la bâche souple	13
Figure 6 : Emplacement du local rénové	14
Figure 7 : Démolition des box.....	14
Figure 8 : Nouvelle aire imperméabilisée	15

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Rubrique 2710-1 – Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente	16
Tableau 2 : Rubrique 2710-2 – Volume de déchets dangereux susceptible d'être présent	16
Tableau 3 : Classement ICPE	17
Tableau 4 : Classement IOTA	19

GLOSSAIRE

Ce glossaire détaille les principales abréviations, acronymes et termes techniques utilisés dans le présent dossier.

ARF	Analyse du Risque Foudre
BARPI	Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles
Big Bag	Sac en toile très résistant et contenant un grand volume
DDRM	Dossier Départemental relatif aux Risques Majeurs
ERP	Etablissements Recevant du public
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
MEEDDAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, ancien nom du ministère chargé de l'environnement
NAF	Nomenclature d'Activités Françaises
NGF	Nivellement Général de France
PLU	Plan local d'urbanisme
PPRI	Plan de Prévention du risque Inondation
RCS	Registre du Commerce et des Sociétés
RIA	Robinet Incendie Armé
TMD	Transport de Marchandises Dangereuses
UNIFA	UNion des Industries de la Fertilisation
ZAC	Zone Artisanale et Commerciale

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. PRESENTATION GENERALE

1.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

La Communauté de Communes du Limouxin, regroupant 76 communes et 28 282 habitants, a été créée au 1^{er} janvier 2017 avec la fusion avec le Pays de Couiza.

Les principales compétences de la Communauté de Communes sont les suivantes :

- La collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique (parcs d'activités, enseignement supérieur, agriculture) ;
- L'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- La protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- La politique du logement et du cadre de vie ;
- La création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- La construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- L'action sociale d'intérêt communautaire ;
- La création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes.

Concernant la compétence gestion des **déchets**, la Communauté de Communes du Limouxin l'exerce au travers des services suivants :

- 4 déchetteries réparties sur le territoire ;
- Des collectes spécifiques pour le tri sélectif : emballages ménagers, journaux magazines et papiers et cartons bruns des commerçants ;
- Des collectes pour les ordures ménagères non recyclables ;
- La mise à disposition de colonnes de collecte de verre dans les communes ou déchetteries.

La Communauté de Communes du Limouxin souhaite moderniser et réaménager les 4 déchetteries présentes sur son territoire.

1.3 REFERENTIEL REGLEMENTAIRE ET TECHNIQUE

Les principaux textes réglementaires de référence pour la réalisation de ce dossier sont :

- Code de l'environnement et réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
- Arrêté du 27 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial).
- Arrêté du 26 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique n°2710-2 (Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial).

2. PRESENTATION GENERALE DU SITE ET DU PROJET

2.1 IDENTIFICATION DE L'EXPLOITANT

Identité sociale :	CC DU LIMOUXIN
Adresse du siège social :	2 PL JOSEPH ALCANTARA 11300 LIMOUX
Tél :	04.68.31.40.78
Fax	04.68.31.60.31
Forme juridique :	Communauté de communes
Signataire de la demande :	M. Pierre DURAND Président de la Communauté de Communes du Limouxin
Adresse de l'établissement concerné par la demande :	DECHETTERIE DE MONTAZELS Chemin de Nouals 11190 MONTAZELS
SIRET :	20007192600014
Code APE :	Administration publique générale (8411Z)

2.2 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site de la DECHETTERIE DE MONTAZELS est situé sur la commune de MONTAZELS dans l'Aude. La Communauté de Communes du Limouxin est en charge de l'exploitation de cette déchetterie et donc du respect de la réglementation en vigueur la concernant (formation du personnel habilité à réceptionner les déchets toxiques s'il y a lieu, zone de stockage des déchets dangereux spécifiques, accessibilités des véhicules de secours et anti-incendie si besoin...).

Adresse :	Chemin de Nouals 11190 MONTAZELS
Références aux documents d'urbanisme :	Section cadastrale : AB 182, AN 87, AN 427 Surface de la parcelle : 6 533 m ²
Coordonnées géographiques :	Longitude : 2°15'02"E Latitude : 42°56'55"N

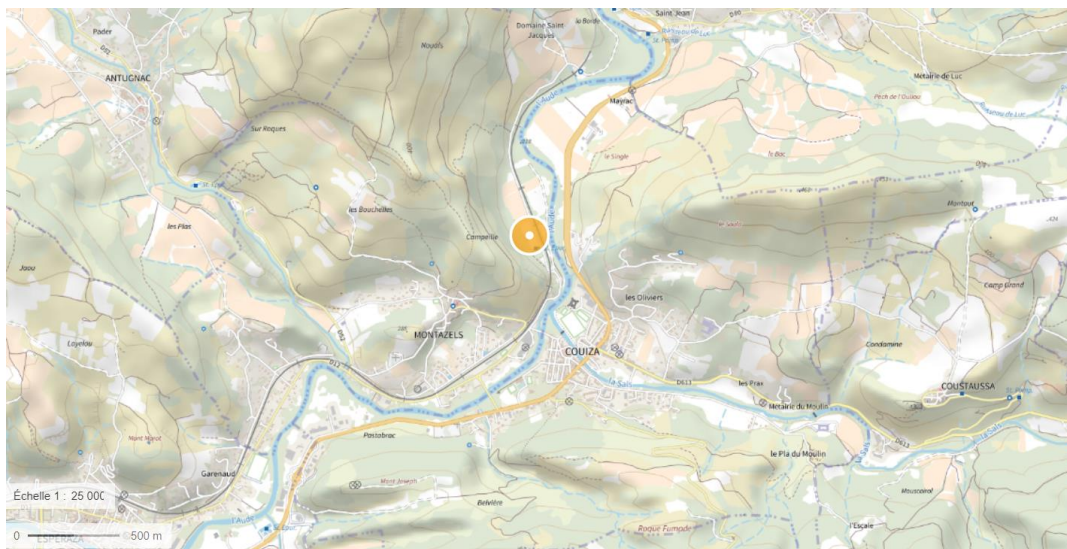


Figure 2 : Plan de localisation de l'établissement de la Déchetterie de Montazels au 1/25 000ème (extrait de la carte IGN au 1/25000)



Figure 3 : Limites du site (Source : Google Earth)



Figure 4 : Plan de la parcelle cadastrale (source : cadastre.gouv)

3. PRESENTATION DU SITE ET DE SES EVOLUTIONS

3.1 SITUATION ACTUELLE

Pour le tri des déchets à la DECHETTERIE DE MONTAZELS, 12 bennes sont disponibles :

- Deux pour les déchets inertes,
- Deux pour les encombrants,
- Une pour le bois de catégorie A,
- Une pour le bois de catégorie B,
- Deux pour le carton,
- Une pour la ferraille,
- Deux pour les déchets verts,
- Une pour le mobilier,
- Une pour les DEEE non dangereux.

La déchetterie accepte également les déchets dangereux, les DEEE dangereux, les huiles de vidange, les huiles alimentaires, le textile, le verre, les pneus et les DDS.

L'état de la déchetterie s'étant dégradé, un état des lieux de la situation actuelle a été fait avant les travaux :

- La clôture est fortement dégradée, laissant passer les récupérateurs de déchets divers,
- Le système de protection incendie est vétuste,
- L'éclairage est peu performant,
- Le local gardien est vétuste et mal placé,
- La collecte des eaux pluviales est à revoir intégralement,
- Les systèmes antichute sont à revoir.

3.2 PROJET

- Défense incendie

Pour assurer les besoins en eau d'extinction, une bache souple de 120 m³ (volume réglementaire) sera mise en place sur un espace vert du site :

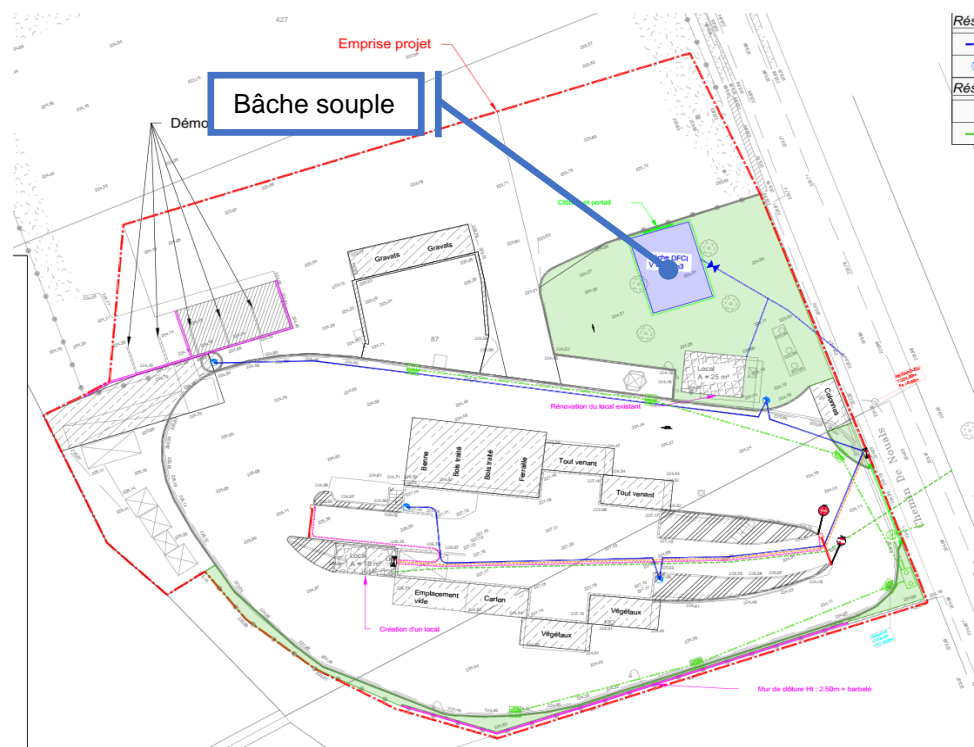


Figure 5 : Localisation de la bache souple

- Clôture du site

Le site sera intégralement clôturé par un mur d'une hauteur de 2,5 m, surmonté de barbelés.

- Garde-corps

Pour assurer la sécurité des usagers et des employés, un garde-corps sera mise en place sur tous les quais de déchargement. Leur type et dimensions restent à être déterminés.

- Local gardien

Le local gardien est détruit et un nouveau local sera aménagé sous la forme d'un conteneur maritime. Cet équipement sera posé sur une dalle béton, il sera mobile et pourra être déplacé.

- Rénovation du local au nord de la déchetterie

Le local sera complètement rénové à l'intérieur et l'extérieur pour créer un espace de réemploi.



Figure 6 : Emplacement du local rénové

- **Suppression de box pour créer une aire couverte**

Les box existants seront démolis pour la création d'une aire couverte de 50m² pour le stockage de pneumatique.

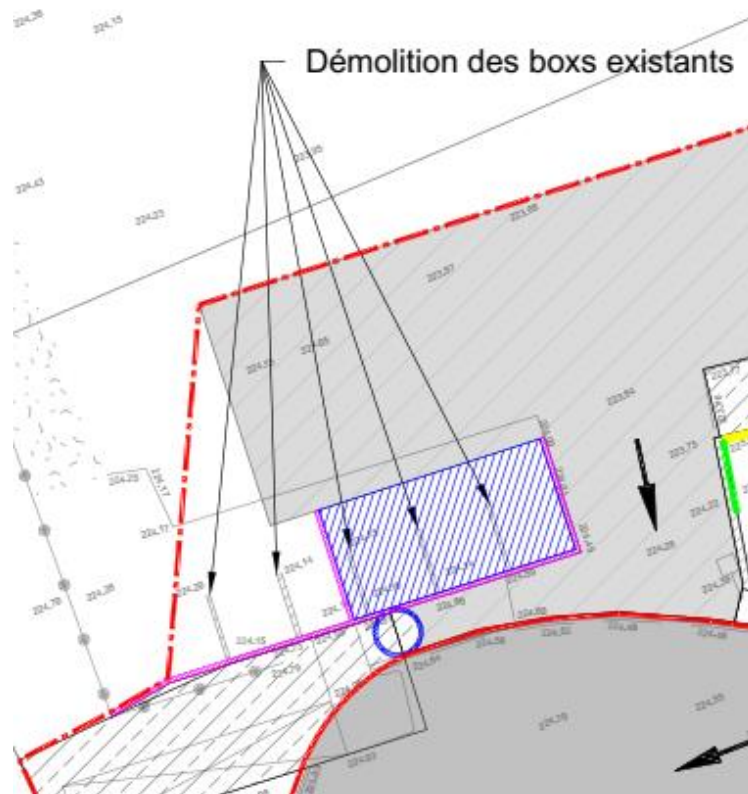


Figure 7 : Démolition des box

- **Reprise d'enrobé**

L'intégralité de la voirie sera reprise (haut et bas de quai). Et une aire de 900 m² sera imperméabilisée.

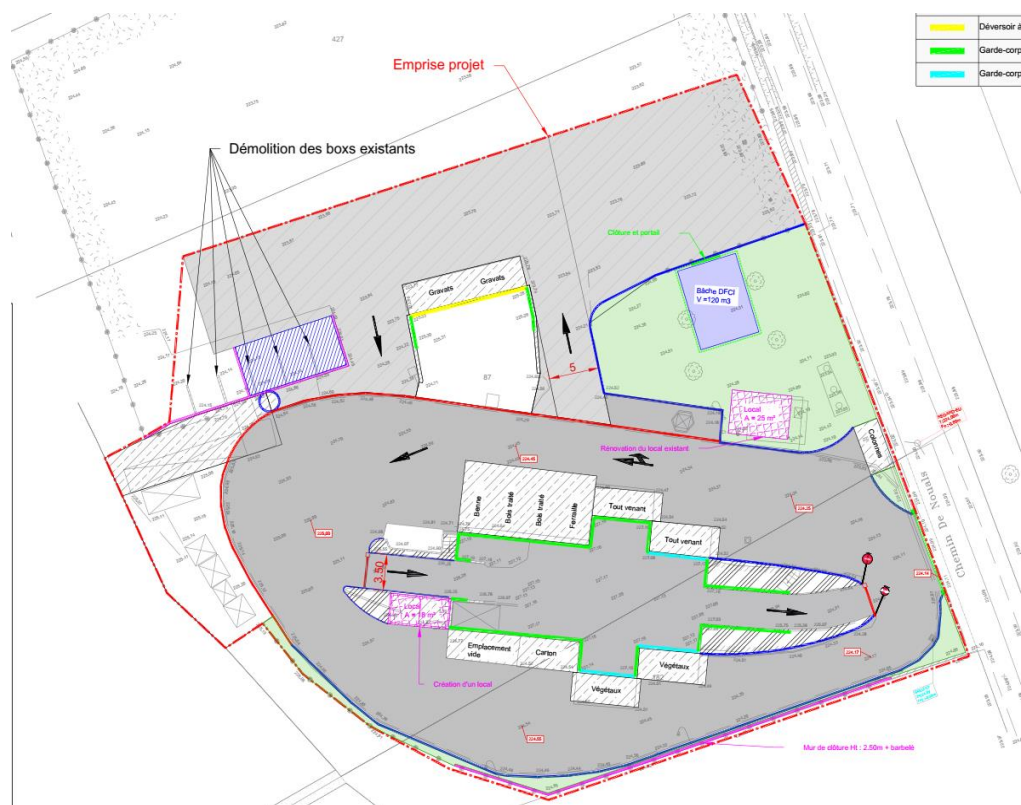


Figure 8 : Nouvelle aire imperméabilisée

- **Réseaux**

Les réseaux électriques, les réseaux d’eaux usées et d’eaux pluviales seront rénovés.

- **Équipements**

De plus, un système de contrôle des accès avec barrière levante et système de contrôle des usagers (caméra LAPI ou badge d’accès) seront installés à l’entrée de la déchetterie.

4. SITUATION ADMINISTRATIVE

4.1 INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

4.1.1 État des lieux

RUBRIQUE 2710-1 : Cette rubrique prend en compte la quantité de déchets dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation. Pour la DECHETTERIE DE MONTAZELS, ces quantités sont les suivantes :

Avant travaux	Après travaux
DEEE dangereux = estimation à 1 t	DEEE dangereux = estimation à 1 t
DDS = estimation à 4 t	DDS = estimation à 4 t
Huile de vidange = 0,95 t	Huile de vidange = 0,95 t
Huile alimentaire = 0,20 t	Huile alimentaire = 0,20 t
Soit un total de 6,15t	Soit un total de 6,15t

Tableau 1 : Rubrique 2710-1 – Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente

Soit un volume total de **6,15 t** de déchets dangereux.

RUBRIQUE 2710-2 : Cette rubrique prend en compte le volume de déchets non dangereux susceptibles d'être présents dans l'installation. Pour la DECHETTERIE DE MONTAZELS, ces volumes sont les suivants :

Avant travaux	Après travaux
2 * Déchets inertes = 20 m ³	2 * Déchets inertes = 20 m ³
2 * Encombrants = 80 m ³	2 * Encombrants = 80 m ³
1 * Bois A = 40 m ³	1 * Bois A = 40 m ³
1 * Bois B = 40 m ³	1 * Bois B = 40 m ³
2 * Carton = 80 m ³	2 * Carton = 80 m ³
1 * Ferraille = 40 m ³	1 * Ferraille = 40 m ³
2 * Déchets verts = 80 m ³	2 * Déchets verts = 80 m ³
1 * Mobilier = 30 m ³	1 * Mobilier = 30 m ³
1 * DEEE non dangereux = 50 m ³	1 * DEEE non dangereux = 50 m ³
Verre, emballage et textile = 12 m ³	Verre, emballage et textile = 12 m ³
Aire pneumatiques = 96 m ³	Espace recyclerie = 33 m ³
	Aire pneumatiques = 150 m ³
Soit un total de 568 m³	Soit un total de 655 m³

Tableau 2 : Rubrique 2710-2 – Volume de déchets dangereux susceptible d'être présent

4.1.2 Classement ICPE

Il est utilisé les abréviations suivantes :

- A = Autorisation
- E = Enregistrement
- DC = Déclaration avec contrôle périodique
- D = Déclaration
- NC = non classé

Classement antérieur				MAJ 2022	
Rubrique	Intitulé	Capacités	Régime	Global incluant le projet	Régime
2710-1	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 1. Collecte de déchets dangereux : b) Supérieure ou égale à 1 t et inférieure à 7 t ... DC	<i>Site soumis mais non déclaré.</i>		6,15 t	DC
2710-2	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719 2. Collecte de déchets non dangereux : b) Supérieur ou égal à 300 m ³ ... E	568 m ³	E	655 m ³	E

Tableau 3 : Classement ICPE

4.2 INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX ET ACTIVITES (IOTA)

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) se définit comme un catalogue de projets, activités ou produits caractérisés par leurs impacts sur le domaine de l'eau. Cette nomenclature est annexée à l'article L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement.

4.2.1 État des lieux

RUBRIQUE 2.1.5.0 – Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol :

La rubrique concerne tous les rejets issus d'eaux de pluie qui atteignent le milieu naturel ; ils sont chargés en polluants après avoir ruisselé. L'enjeu est donc de limiter l'imperméabilisation, de gérer les différents niveaux de pluie et d'éviter les pollutions en favorisant autant que possible la gestion à la source.

La surface nouvellement imperméabilisée par les travaux sur la DECHETTERIE DE MONTAZELS est de 900 m², qui est inférieure au seuil de 1 ha, défini par la rubrique.

Le site de la DECHETTERIE DE MONTAZELS n'est donc pas soumis à cette rubrique.

RUBRIQUE 3.2.2.0 – Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :

Type d'aménagement concerné :

Les opérations visées par la rubrique 3.2.2.0 correspondent à toute installation, ouvrage, travaux ou activité (projets dits « IOTA ») générant des modifications topographiques et un impact sur la zone d'expansion de crue.

Le site de la DECHETTERIE DE MONTAZELS est dans les zones inscrites du PPRi de la commune. La surface ayant un impact dans le lit majeur est de 350 m², inférieure au seuil de la rubrique de 400 m². Le site n'est donc pas soumis à la rubrique 3.2.2.0.

4.2.2 Classement IOTA

Le tableau ci-après précise le classement IOTA du site actuel et celui dans le cadre du projet de réaménagement du site.

Il est utilisé les abréviations suivantes :

- A = Autorisation
- E = Enregistrement
- DC = Déclaration avec contrôle périodique
- D = Déclaration
- NC = non classé

Classement			
Rubrique	Intitulé	Capacités	Régime
2.1.5.0	<p>Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 20 ha ... A</p> <p>2. Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha ... D</p>	900 m ²	NC
3.2.2.0	<p>Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :</p> <p>1. Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² ... A</p> <p>2. Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² ... D</p>	350 m ²	NC

Tableau 4 : Classement IOTA

4.3 CONCLUSION

Le projet implique donc un dépassement de seuil au titre de la rubrique 2710-2, entraînant la modification du régime ICPE du site, passant de la déclaration à l'enregistrement. La rubrique 2710-1 soumise à déclaration, étant une installation connexe à celle faisant l'objet du présent dossier d'enregistrement, ne fera pas l'objet d'un dossier de déclaration propre ; le présent dossier prendra en compte cette rubrique également dans les pièces apportées.

Le projet n'est cependant pas soumis à la nomenclature IOTA ; aucun dossier loi sur l'eau n'est nécessaire.